

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
7 juillet 2020

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 27

Votants 29

OBJET :

**25. PERSONNEL
COMMUNAL.
ELECTIONS
MUNICIPALES 2020.
OPÉRATION DE MISE
SOUS PLI DE LA
PROPAGANDE.
INDEMNITÉ
EXCEPTIONNELLE.
RÉGULARISATION.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 20/07/2020

Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le

20/07/2020

L'an deux mil-vingt, le treize JUILLET à dix-huit heures

059*215904004*200713-007200025_AK-DE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BEURAERT Martine – M. BAUDRY José – Mme BOULENGER Delphine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme BOUVET Margaret – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : M. TIMLELT Frédéric – M. CAILLIAU Christian **donnant procurations respectives** à Mme LORPHELIN Martine – Mme DI PENTA Anna.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la mise sous pli de la propagande électorale des élections municipales de 2020, la commune a opté de la mise sous pli en régie avec établissement des fiches de paye et des déclarations sociales et fiscales par les soins de la commune, moyennant une indemnité par l'État à hauteur de 0,29 € par électeur. Cette dotation doit couvrir l'ensemble des dépenses liées à la mise sous pli.

Pour cela une convention concernant la réalisation de la prestation de mise sous pli a été signée entre l'État et la commune.

La contribution due à chaque agent est d'un montant de 101,50 € bruts chacun, équivalent à la mise sous pli de 350 enveloppes. 21 agents ont participé à cette opération.

Compte tenu du contexte de crise sanitaire, une décision portant indemnité exceptionnelle a été prise en date du 19 mai 2020 pour le paiement des agents ayant effectué la mise sous pli lors du 1^{er} tour.

De ce fait, le conseil municipal invité décide à l'unanimité de :

- régulariser en validant cette décision par la présente délibération ;
- d'affecter la totalité de la dotation à la rémunération des agents pour la mise sous pli liée au second tour qui s'est déroulé le mercredi 17 juin 2020, qui s'élève à 107,01€ bruts chacun, équivalent à la mise sous pli de 350 enveloppes. 20 agents ont participé à cette opération.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité de secrétaire exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

